

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 72
Séance du lundi 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : BONY Sarah, BONIFACI Jean-François, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 21 octobre 2024

Date d'exécution : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 08 novembre 2024

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL D'UNE DURÉE DE 35 HEURES DE SERVICE HEBDOMADAIRE

Lors de l'examen du rapport N° 2024 – 66, le président a exposé au conseil la nécessité d'avoir recours à des emplois non permanents afin de pallier les absences non programmées et d'assurer la continuité du fonctionnement des services.

Dans ce cadre et en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

L'emploi ainsi créé serait le cas échéant pourvu par un agent contractuel relevant des grades correspondants conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° susvisé pour une durée courte égale à celle de l'absence constatée.

Les crédits qui seraient nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et au versement des charges sociales s'y rapportant seront le cas échéant inscrits au budget de la commune aux article et chapitre prévus à cet effet.

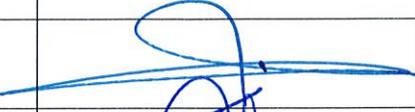
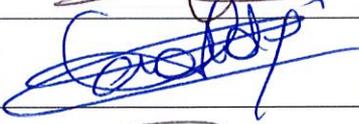
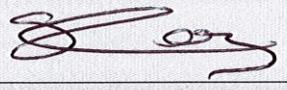
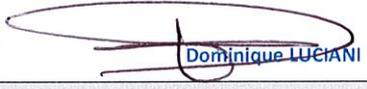
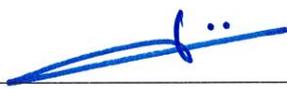
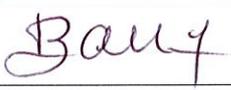
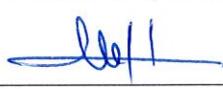
Il propose au conseil d'en délibérer.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Décide de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,
- Dit que l'emploi ainsi créé sera le cas échéant pourvu par un agent contractuel relevant du grade correspondant conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° susvisé pour une durée courte égale à celle de l'absence constatée,
- Dit que les crédits qui seraient nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et au versement des charges sociales s'y rapportant seront le cas échéant inscrits au budget de la commune aux article et chapitre prévus à cet effet.

Délibération n° 2024 – 72 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (35 H)

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA					Marie Ange PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à C. RICCIARDI	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

